Image



Body

Comment réagir face aux cambriolages

La direction départementale de la sécurité publique du Val d’Oise met à la disposition des citoyens une petite plaquette pour lutter contre les cambriolages.

De nombreux conseils pour limiter les risques, des consignes de sécurité à suivre, les démarches à faire en cas de cambriolage et les modalités d’inscription à l’opération Tranquillité vacances vous sont fournis dans ce guide.

Le document est à disposition au commissariat d’Ermont et au poste de police municipale du Plessis-Bouchard, ainsi que dans les documents à télécharger.

Que faire en cas d’incendie

En cas d'incendie, voici des réflexes simples qui peuvent vous sauver la vie.

Si l'escalier ou l'accès vers la sortie contient de la fumée, ne tentez jamais de traverser un espace contenant de la fumée, même si vous connaissez les lieux et s'ils sont de petite superficie car :

- Vous ne pourriez pas respirer : la fumée est hautement toxique et peut causer la mort en quelques secondes
- Vous ne pourriez pas vous diriger : la fumée empêche toute visibilité pour se déplacer ou détecter les obstacles.
- Vous risquez de graves brûlures : même loin des flammes, des gaz très chauds invisibles peuvent se répandre.

Retournez immédiatement dans votre appartement et fermez la porte.
Une porte d'appartement résiste au feu au minimum 30 minutes ; les sapeurs-pompiers ont le temps d'intervenir !

Obturez l'espace autour de la porte avec des linges mouillés, ils empêcheront la fumée de pénétrer. Si la porte est chaude, aspergez-la régulièrement avec de l'eau ; une porte régulièrement aspergée peut résister au feu plus d'une heure.

Faites des signes aux sapeurs-pompiers par la fenêtre sans l'ouvrir : l'ouverture d'une fenêtre risque de faire pénétrer la fumée par l'extérieur. Les pompiers viendront vous chercher en toute sécurité.

Si un début d'incendie se produit à l'intérieur de votre habitation
Tentez de l'éteindre avec de l'eau, sauf s'il s'agit d'un feu d'huile, ou un extincteur.

Ne tentez pas de lutter contre le foyer pendant plus de 15 secondes : au delà, alertez les sapeurs-pompiers et quittez les lieux.

Alertez les pompiers en composant le 18
Précisez l'adresse (commune, rue, numéro, étage) et décrivez la situation. Répondez aux questions des sapeurs-pompiers. Si possible, coupez l'électricité et le gaz.

En coupant le gaz, vous éviterez un risque d'explosion. Couper l'électricité permet d'utiliser l'eau sans danger de lutte contre le feu.

Quittez les lieux en fermant portes et fenêtres.
N'utilisez jamais un ascenseur. En cas d'arrêt de l'ascenseur, vous seriez pris au

piège. Des fumées peuvent pénétrer dans la cage d'ascenseur et dans la cabine.

Ne tentez pas d'emporter des effets personnels : vous risqueriez de perdre du temps et un incendie se développe très rapidement.

Que faire en cas d’objets perdus / trouvés ?

Vous avez trouvé un objet en ville et vous ne savez pas quoi en faire ?
Vous pouvez soit le ramener à la Police municipale soit à l'accueil de la Mairie. Il sera conservé pendant un an au centre de Saint-Prix.

Vous avez perdu un objet (clés, bijoux, papiers...) ?
Pensez à venir voir en Mairie ou à la Police municipale si on ne nous les aurait pas ramener. On vous demandera une description de l'objet, une pièce d'identité et si possible une preuve d'achat.

Document(s)
Plaquette sur le cambriolage
Contact

Commissariat de Franconville
10 boulevard Maurice Berteaux
Tél. 01 30 72 61 50

PDF

- Facebook share
-